



RÉSIDENCES ARTISTIQUES TRANSFRONTALIÈRES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE | 18.03.2022

Dispositif pilote mis en place l'an dernier par le Conseil du Léman, les résidences artistiques transfrontalières sont reconduites cette année. Si elle était encouragée l'année dernière, la traversée de la frontière, au cœur de l'ADN de l'instance de coopération franco-suisse, est un critère essentiel de cette nouvelle édition. Appel aux artistes professionnels du bassin lémanique, toutes disciplines confondues.

EXPÉRIENCE CONCLUANTE

Lors du lancement des résidences artistiques en 2021, près de 90 artistes ont fait acte de candidature ; la quantité et la qualité des propositions reçues confirmant la pertinence de ce dispositif, le Conseil du Léman a décidé de reconduire l'expérience en 2022. Et lance un nouvel appel à projets, alors que les 5 lauréat.e.s de l'an dernier sont encore au travail et termineront leur résidence à la fin du mois.

PARTICULARITÉ GÉOGRAPHIQUE

Ce dispositif concerne les cinq régions couvertes par le Conseil du Léman : les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, et les cantons de Genève, Vaud et Valais. Tant pour les candidats, qui doivent y être domiciliés, que pour les lieux de résidence. De plus, les artistes sont invités à prendre ce temps de résidence de l'autre côté de la frontière : dans l'un des trois cantons suisses pour les candidats français et dans l'un des deux départements français pour les artistes suisses. Le Conseil du Léman propose ainsi un soutien à la création sous toutes ses formes, tout en contribuant à développer les échanges transfrontaliers du bassin lémanique.

CANDIDATURES

Les dossiers seront examinés par un jury composé de représentants des services culturels des entités du Conseil du Léman. Ils seront envoyés sous forme dématérialisée d'ici au **vendredi 13 mai 2022, minuit**. Les conditions de participation sont détaillées dans l'appel à projets à télécharger sur conseilduleman.org

RENSEIGNEMENTS

Nathalie Hellen, coordinatrice, residences@conseilduleman.org, +41(0)79 567 85 50

DES ACTIONS CONCERTÉES AUTOUR DU LÉMAN DEPUIS 1987

Le Conseil du Léman est une instance de coopération franco-suisse qui rassemble, côté français, les Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, et côté suisse, les Cantons de Genève, Vaud et Valais, dans un objectif de concertation transfrontalière à l'échelle de l'espace lémanique. Il constitue un espace de rencontre et de dialogue entre partenaires français et suisses, mais aussi un pôle de réflexion et de diffusion d'idées pour les acteurs économiques et institutionnels. Il soutient et finance des actions de coopération dans les domaines de l'économie, de la mobilité, de l'environnement et de la culture. (www.conseilduleman.org)